



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Nord  
Cabinet du préfet**

Lille, le 23/06/2026

Le préfet du Nord

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
du Département

Copie à : Mesdames et Messieurs  
les sous-préfets

Direction des Sécurités  
Bureau de la Planification et de la Gestion  
Opérationnelle de Crise  
Affaire suivie par : Laura-Eva Ginet  
[laura-eva.ginet@nord.gouv.fr](mailto:laura-eva.ginet@nord.gouv.fr)  
Tel : 03 30 30 54 09

**Objet : Point de situation dans le département du Nord, qui sera placé en vigilance rouge canicule à compter de mercredi 24 juin 2026 à 12h**

**PJ : arrêté préfectoral relatif aux mesures mises en œuvre durant la vigilance rouge canicule dans le département du Nord**

Au regard de l'évolution des conditions météorologiques et de l'augmentation des températures, le département du Nord sera placé en vigilance canicule Rouge par Météo France à compter du **mercredi 24 juin** à 12h00. En effet, les températures devraient atteindre durant la journée entre 35 et 38°C et devraient demeurer entre 23 et 25° pendant la nuit. L'épisode caniculaire pourrait se poursuivre jusqu'à la fin de la semaine, les prévisions de Météo France seront affinées au fur et à mesure. Vous trouverez en pièce jointe le bulletin de prévisions de Météo France.

Devant les risques liés à cette situation météorologique, des mesures exceptionnelles de protection des populations sont mises en œuvre. Elles visent, en premier lieu, à préserver le système de santé du département, qui doit demeurer opérationnel pour prendre en charge les plus vulnérables. Dès lors que les établissements de santé connaissent des tensions, les hôpitaux seront en capacité d'organiser des renforts de personnels et des déprogrammations d'activités. À ce jour, aucune tension n'est signalée dans le système de soins du département du Nord, et la situation est régulièrement suivie.

Dans l'objectif de préserver le système de santé et limiter les risques pour les personnes, j'ai signé un arrêté prévoyant les mesures suivantes, durant la période de vigilance rouge et dans l'ensemble du département du Nord :

- Les **manifestations sportives en plein air ou dans des salles non climatisées sportifs sont interdites** ;
- La **consommation d'alcool sur la voie publique est interdite** afin de limiter le phénomène de déshydratation qui en découle et peut avoir de lourdes conséquences médicales. Cette interdiction ne s'applique pas aux terrasses des bars, cafés et restaurants.

**S'agissant des travailleurs extérieurs les plus exposés aux conditions climatiques**, notamment les salariés des travaux publics ou encore les employés communaux, les employeurs sont appelés à la plus grande vigilance et responsabilité. Ils sont encouragés à adapter les horaires de travail, en commençant tôt et en interrompant les chantiers, sauf urgence, à partir de la mi-journée. J'ai pris ce soir un arrêté préfectoral permettant aux chantiers de débiter dès 6h du matin et de déroger temporairement à l'interdiction des travaux avant 7h du matin. Durant les horaires de travail, les employeurs sont appelés à assurer l'adaptation des conditions de travail, à multiplier les pauses de leurs salariés et à assurer leur approvisionnement régulier en eau.

**S'agissant des établissements scolaires**, le protocole ministériel de gestion des vagues de chaleur prévoit un ensemble de mesures de prévention et d'adaptation des horaires visant à concilier l'accueil des élèves avec les conditions climatiques. Il repose sur une évaluation locale des circonstances au regard des configurations propres à chaque site. Les services académiques sont à la disposition des maires qui souhaiteraient aller au-delà de ces premières mesures d'adaptation, afin de les guider sur le chemin juridique à emprunter.

*\* (dsdev59.atsg@ac-lille.fr)*

**S'agissant des populations fragiles**, j'appelle l'ensemble de la population à faire preuve de responsabilité et de solidarité, en particulier à l'égard des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes souffrant de maladies chroniques, des jeunes enfants ou encore des personnes isolées. Vous êtes invités à relayer ces messages de prévention.

A ma demande, les maraudes ont été renforcées, tout comme la distribution d'eau aux personnes rencontrées durant ces maraudes, et les horaires des accueils de jour ont été élargis. Vous pouvez mobiliser les registres communaux, qui recensent les personnes vulnérables, afin de vous rapprocher d'elles, et à valoriser les îlots de fraîcheur présents dans vos communes et accessibles au public. Enfin, nous vous invitons à vous rapprocher des EHPAD afin d'examiner l'ouverture de leurs espaces rafraîchis aux personnes vulnérables vivant à domicile sur le territoire de vos communes.

**S'agissant du monde agricole et des animaux**, la période des moissons agricoles démarre et doit être entourée des plus grandes précautions pour éviter les départs d'incendie : il est important de rappeler la nécessité de disposer de déchaumeuses et de moyens d'extinction à proximité des engins, notamment les tonnes à eau. Les conditions de travail des salariés agricoles doivent également être adaptées aux fortes chaleurs. Enfin, j'appelle chacun à redoubler de vigilance concernant les animaux (élevages, mais aussi transports d'animaux, cirques ou zoos) et à prendre les mesures adéquates.

Pour faire face aux fortes chaleurs actuelles, il appartient à chacun d'adopter des comportements responsables et mesurés pendant cet épisode exceptionnel :

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Se rafraîchir le corps plusieurs fois par jour ;
- Manger en quantité suffisante et limiter fortement sa consommation d'alcool ;
- Éviter de s'exposer aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (climatisé ou rafraîchi : cinéma, bibliothèque municipale, musée...). Ces lieux gagneraient à être recensés sur les sites Internet de vos communes ;
- Éviter les efforts physiques ;
- Maintenir son logement frais (fermez les fenêtres et les volets durant journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches, et dès que nécessaire, oser demander de l'aide ;
- En retour, prendre des nouvelles des personnes fragiles de son entourage.

En cette période de canicule, les risques de noyade sont démultipliés et nécessitent notre vigilance collective, alors que le département a été endeuillé par le décès d'un jeune homme samedi dernier. Vous pouvez rappeler à votre population l'importance de respecter les interdictions de baignade, de demeurer dans les zones surveillées et de ne jamais laisser les enfants sans surveillance.

Je tiens à vous remercier pour votre pleine mobilisation durant cet épisode de fortes chaleurs qui touche le département du Nord. Mes services diffusent régulièrement les alertes météorologiques, je vous invite à vérifier auprès de ceux-ci que les numéros de téléphone et adresses de messageries sont à jour (contact : [pref-bureau-bpgoc@nord.gouv.fr](mailto:pref-bureau-bpgoc@nord.gouv.fr)) et nous signaler toute difficulté ou interrogation sur la mise en œuvre de ces mesures.

*merci de votre mobilisation.*

Le préfet



Bertrand GAUME

Copie :

- Madame la Rectrice de région académique, Rectrice de l'Académie de Lille
- Madame la directrice générale de l'ARS